



LEGISLATURE 2020 – 2025
PROCES-VERBAL No. 8
CONSEIL MUNICIPAL DE RUSSIN – SEANCE DU 11 MAI 2021

PRESENTS	:	M. Claude MEMBREZ, Président du Conseil municipal Mmes Nadine CORTINOVIS GFELLER, Sylvie DESBAILLET, Delphine VOELLINGER MM Daniel CHAMBAZ, Sébastien DELESDERRIER, Guy JULINI, Vincent MONNIER, Daniel SANDMEIER, Conseillers municipaux Mme Marilène DEMIERRE, Secrétaire
ASSISTENT A LA SEANCE	:	M. Olivier FAVRE, Maire Mme Suzanne SERAFINI, M. Didier FROSSARD, Adjoints
INVITES	:	M. Silvano MATTIOLI, Comptable de la Commune M. André TINGUELY (BfB), Réviseur des comptes de la Commune
PROCES-VERBAL	:	Mme Florence CHOUET

ORDRE DU JOUR	:	<ol style="list-style-type: none">1. Approbation du procès-verbal du 20 avril 2021.2. Informations de la Mairie.3. Rapport de la commission Routes / Voirie / Emplacements : Place de jeux – Validation.4. Rapport de la commission Finances / Taxe Professionnelle – Validation.5. Présentation et approbation des comptes 2020 du Groupement intercommunal des Sapeurs-pompiers Russin - Dardagny – Délibération.6. Présentation et approbation des comptes 2020 du Groupement intercommunal de la Jeunesse – Délibération.7. Présentation et approbation des comptes 2020 de la Fondation du Logement – Délibération.8. Présentation et approbation des comptes de la Fondation Intercommunale pour le logement et l'accueil des personnes âgées au 31 décembre 2020 – Délibération9. Approbation des comptes 2020 de la commune de Russin – Délibération.10. Renouvellement du Bureau du Conseil municipal – Résolution.11. Propositions individuelles et questions.12. Divers.
----------------------	---	--

Séance ouverte à 19h00.

Claude MEMBREZ : Félicite Olivier FAVRE à l'occasion de son anniversaire, salue la présence de MM Silvano MATTIOLI et André TINGUELY, et souhaite une cordiale bienvenue à toutes et à tous. Il procède au premier point de l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 AVRIL 2021

Daniel CHAMBAZ :

- Tient à ce que soit signifiée au PV la précision qu'il a faite sur le parallèle entre les chiffres de la Commune et ceux du Canton. Il estime important de signaler cet ordre de grandeur pour les lecteurs n'étant pas forcément en possession des comptes.

Le PV est modifié comme suit : **Page 6, paragraphe 8 :**

Les termes : "En dépit des incertitudes évoquées précédemment, il établit un parallèle entre les chiffres de la Commune / du Canton et tient à faire remarquer que, toutes proportions gardées, il n'y a pas lieu de paniquer."

Sont remplacés par : "En regard des incertitudes évoquées précédemment, il établit un parallèle entre les chiffres de la Commune / du Canton. En termes de liquidités, la Commune possède 3 fois son budget annuel, ce qui équivaldrait, à l'échelon du Canton, à avoir une fortune de 27 milliards au lieu d'une dette de 13 milliards. Toutes proportions gardées, il n'y a pas lieu de paniquer."

Claude MEMBREZ : Précise toutefois qu'une dette abyssale ne peut être comparée à une réserve de trésorerie.

Nadine CORTINOVIS GFELLER :

- Souhaite faire modifier la chronologie de ses propos (mentionnés verbalement à deux reprises, mais inscrits une seule fois au PV) concernant un point spécifique du rapport du CATI-GE et mettre ainsi l'accent sur sa réponse à Olivier FAVRE.

Le PV est modifié comme suit : **Page 8, paragraphe 1 :**

Les termes : ", basé sur les couples ayant un/des enfant/s de moins de 20 ans" Sont radiés.

Le PV est modifié comme suit : **Page 8, paragraphe 8 :**

Les termes : "Précise que le rapport CATI-GE est basé sur les couples ayant un/des enfant/s de moins de 20 ans." sont ajoutés avant les termes : "Affirme que la communication (annonces, journal, tous-ménages, flyers ...) envers la population de tout âge, sur les possibilités offertes, reste insuffisante."

- Se réfère à certains propos tenus par Suzanne SERAFINI et demande que le PV soit complété par ces derniers.

Le PV est modifié comme suit : **Page 8, paragraphe 9 :**

Les termes : "Précise que tous les habitants de la Commune sont informés d'une aide possible de cette dernière." sont ajoutés avant les termes : "Tient à ajouter que l'Exécutif, ainsi que la secrétaire de Mairie, se sont toujours tenus à l'écoute et à la disposition des habitants de la Commune."

- Souhaite en outre apporter une précision à sa réponse sur le sujet.

Le PV est modifié comme suit : **Page 9, paragraphe 2 :**

Les termes : "Sa démarche ne vise pas à annuler/critiquer ce qui est entrepris, mais à attirer l'attention sur le fait que, selon elle, tous les habitants de la Commune ne sont pas clairement informés."

Sont remplacés par : "Sa démarche ne vise pas à annuler/critiquer ce qui est entrepris, mais à attirer l'attention sur le fait que, selon elle, tous les habitants de la Commune ne sont pas clairement informés qu'ils peuvent bénéficier d'une aide financière de la Commune."

- S'étonne de l'absence au PV d'une interpellation, qu'elle a estimée virulente et agressive à plusieurs reprises, de Guy JULINI à son encontre. Elle souhaite que les propos et le ton employés y soient mentionnés. Elle s'interroge également sur la pertinence d'une intervention du Président (en vertu du règlement du Conseil municipal) dans un tel cas de figure, car, s'il est certain que chacun a le droit de s'exprimer, elle attache de l'importance à la forme employée. Elle s'étonne en outre, d'être la seule à se souvenir de ces interventions.

PROCES-VERBAL : L'enregistrement de la séance du Conseil municipal n'atteste que d'une seule intervention de Guy JULINI, qui se résume en une phrase : "Puisque que tu as beaucoup de temps à perdre, occupe-toi plutôt de tes voisins" et qui n'a pas été jugée suffisamment constructive en termes de débat pour figurer au PV. PV qui n'a par ailleurs pas vocation à être rédigé mot-à-mot.

Sylvie DESBAILLET : Se souvient pour sa part que les échanges auxquels se réfère Nadine CORTINOVIS GFELLER ont eu lieu principalement lors de séances de commission, plus que lors du Conseil municipal.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Selon elle, la situation s'est produite lors de la dernière séance du Conseil municipal et lors de récentes séances de commission.

Guy JULINI : Confirme qu'un différend existe, mais que celui-ci a été révélé lors d'une séance de commission. Il précise que le ton employé par lui-même fait écho à un manque de considération de la part de Nadine CORTINOVIS GFELLER envers les autres membres du Conseil et ce, spécifiquement lors des séances de commission. Il assume pleinement ses propos et ne voit aucune objection à ce que ceux-ci soient ajoutés au PV.

Olivier FAVRE : Précise que le PV du Conseil municipal est purement factuel, il ne relate que les éléments qui peuvent nourrir le débat. Il confirme, sans vouloir être désagréable avec Guy JULINI, que l'intervention de ce dernier n'apportait rien au débat. En outre, le ton employé, tel qu'inscrit entre parenthèses ou en italique lors des débats du Grand Conseil (ton virulent, ton courtois ... etc.), n'est pas de mise ici. Aucune mention spécifique de cette interpellation ne sera donc apportée au PV de la séance précédente.

Claude MEMBREZ : N'a personnellement pas été choqué par l'intervention de Guy JULINI lors de la précédente séance. Il restera attentif à tout manquement de la part de l'un ou l'autre des Conseillers, si tel cas devait se produire.

Tenant compte des remarques précitées, le PV est approuvé à l'unanimité. Remerciements à son auteure.

2. INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Olivier FAVRE :

- **VIGNE COMMUNALE** : A l'exception de Blaise DESBAILLET et son fils Yves, tous les vigneron ont répondu de manière négative à l'appel à candidature. L'arrachage vient d'avoir lieu et la nouvelle vigne sera plantée au printemps prochain. Laps de temps qui sera mis à profit pour étudier les conditions et formaliser un nouveau bail à ferme.
- **LETTRE DU GROUPEMENT AGRICOLE** : Olivier FAVRE procède à la lecture du document, dont les points importants seront traités lors de diverses commissions.

Le 19 avril 2021, les vigneron de Russin, membres de la société du Groupement agricole de Russin, se sont réunis pour aborder la question de la location de la vigne de la Commune, qui sera reprise par Blaise DESBAILLET et son fils Yves, et pour tenter de trouver des solutions concernant différentes problématiques actuelles.

1. **Collecte des déchets** : Les exploitants agricoles souhaitent savoir précisément quels déchets sont compris dans la taxe professionnelle pour l'élimination des déchets ; les contenants ayant servi pour des produits phytosanitaires et certains emballages en plastique n'étant pas relevés par la société Transvoirie.
2. **Déchets verts** : Des ceps de vigne, sarments et autres déchets verts ayant été déposés dans la benne prévue pour les particuliers, les vigneron demandent que toutes les entreprises de la Commune disposent de cette autorisation également.
3. **Préservation de la nature et de la biodiversité** : Dans le but de réduire l'utilisation de produits insecticides, les vigneron russinois privilégient la méthode biotechnique dite "de confusion sexuelle", qui consiste à déposer annuellement, sur les parcelles, des diffuseurs de phéromones de synthèse ayant pour effet de perturber l'activité sexuelle des insectes (les mâles ne parviennent plus à localiser les femelles). Le coût de ce traitement est estimé à CHF 200.-/ha (matériel et pose) et la surface traitée est d'environ 100 hectares. Ils sollicitent une prise en charge totale de ce coût par la Commune.

L'Exécutif a d'ores et déjà fixé un rendez-vous avec les représentants du Groupement : Président, Vice-président et Secrétaire, pour aborder ces quelques sujets qui seront ensuite transmis si nécessaire aux commissions idoines.

- RUCHES : Trois secteurs appartenant à l'Etat de Genève ont été localisés avec l'aide de l'apicultrice genevoise, Mme Stéphanie VUADENS, et proposés à choix comme lieu d'implantation des ruches. Olivier FAVRE procède à la lecture du courrier du Service de la biodiversité, de l'OCAN, reçu en réponse à cette demande.

Ce courrier stipule que les trois parcelles citées sont situées à proximité de sites protégés ou d'intérêt pour la biodiversité, dont la vocation première est d'accueillir une grande diversité d'espèces locales et indigènes. L'implantation de ruches supplémentaires (la Commune abrite déjà une densité de ruches importante de 4.2 colonies au km²) entraînerait trois types de risques :

- Compétition pour la ressource en nourriture avec les abeilles sauvages.
- Transmission de maladies contagieuses vers les espèces sauvages indigènes.
- Modification des flux de pollen entre plantes, pouvant entraîner une perturbation de la reproduction des plantes et donc, de la composition des communautés végétales.

En conséquence, l'OCAN ne donnera malheureusement pas de suite favorable à la demande.

Face à ce retour négatif, l'Exécutif reprendra contact avec l'apicultrice envers laquelle la Commune avait déjà pris un engagement.

- ARBRES : Très prochainement et à la demande du Service des forêts (OCAN), la Commune se devra d'abattre un "Robinier faux acacia" situé juste en dessous du passage à niveau de la gare de Russin, jugé susceptible de mettre en danger les utilisateurs du chemin des Christophes. Bien qu'appartenant à l'Etat, il incombe aux Communes de procéder à l'abattage des arbres mettant potentiellement en danger l'utilisation du domaine public, mais également d'en assumer les frais.
- TCS : Sur mandat de la Commune et sous la direction de M. Yves GERBER, la section TCS Genève qui travaille en étroite collaboration avec les communes du Canton, va entreprendre deux missions à Russin.
Premièrement : Dans le cadre de l'habituelle course de côte du Norton Club, l'équipe du TCS installera un stand de prévention et de sensibilisation aux nuisances sonores. En parallèle, des motards du TCS interviendront dans ce sens directement auprès des motards présents lors de la manifestation.
Deuxièmement : En regard de l'abaissement de la vitesse autorisée sur le tronçon de la route du Mandement qui traverse le village, l'Office Cantonal des Transports (OCT) dispose d'un délai d'un an pour vérifier le respect des nouvelles normes de vitesse mises en place. Or, les contacts de l'Exécutif avec l'OCT n'ont à ce jour pas pu aboutir à la réalisation de ce contrôle. A la demande de la Commune, durant les trois premières semaines de juin, le TCS installera un info-radar au niveau du passage piéton situé à hauteur du chemin de la Croix-de-Plomb et de la route des Molards. Cette prestation sera à charge de la Commune.
- PARKING / CIRCULATION DANS LE CENTRE DU VILLAGE : L'Exécutif poursuit son étude. Le mandat de l'ingénieur circulation sera complété de manière à intégrer les éventuels problèmes de circulation sur les chemins des Christophes et de la Croix-de-Plomb, en vue notamment de la probable construction d'un bâtiment de huit logements sur ce dernier. L'Exécutif reviendra en commission Mobilité le moment venu.
- ASSAINISSEMENT : D'importants travaux vont être entrepris sur la boucle de la route du Mandement située juste en dessous des Terrasses. Lors de forts orages, le collecteur (communal, bien que situé sur la route cantonale) qui récolte toutes les eaux pluviales des bâtiments situés en amont, est fortement mis en charge. Le Conseil municipal sera appelé à délibérer sur l'investissement lié à ces travaux, investissement remboursé par la suite par le Fonds intercommunal pour l'assainissement.
- ABAISSEMENT DU RHONE : Les dates du 17 au 29 mai 2021 sont confirmées pour l'évacuation des centaines de milliers de mètres cubes de sédiments apportés par l'Arve. La circulation ne sera toutefois pas interrompue sur le barrage.

Suzanne SERAFINI :

- VIDE GRENIER : En raison du nombre actuellement autorisé (maximum 100 personnes) sur le domaine public, la manifestation n'a pas pu être très "médiatisée". Toutefois, exposants et visiteurs ont été très heureux de retrouver un peu de vie dans le village. La manifestation sera donc reconduite l'an prochain et, dans la mesure du possible, étendue à l'ensemble du territoire villageois.

- **EXPOSITION PERMANENTE** : Encourage tout un chacun à aller voir l'exposition de tableaux et sculptures (à vendre) récemment mise en place dans la salle des mariages par différents artistes russinois, qu'elle remercie au passage. Le vernissage suivra dès que possible.
- **PROMOTIONS CITOYENNES** : En l'absence de la traditionnelle manifestation officielle (cause Covid), l'Exécutif a décidé d'inviter au restaurant les six jeunes qui fêteront leurs 18 ans cette année.
- **PROMOTIONS** : Pour limiter la circulation des élèves, la commission scolaire de Dardagny / Russin a décidé que des jeux seront organisés séparément, dans le préau de Russin et à la salle polyvalente de Dardagny / La Plaine. La manifestation aura lieu dans la dernière semaine du mois de juin, sans les parents, les familles et les Conseillers municipaux.
- **DEFIBRILLATEUR** : A noter un petit report dans la transmission des dates de cours, lié à la personne en charge de ces derniers (atteinte du Covid).
- **PERMANENCE SOCIALE** : Les prochaines dates de permanence ont été arrêtées aux :
 - 16 juin 2021
 - 15 septembre 2021
 - 17 novembre 2021
 Elles auront lieu de 10 heures à 12 heures, route de la Plaine (bus 74 et 75). Des flyers explicatifs seront très prochainement mis à disposition de la population.
- **COURS DE MUSIQUE** : Victimes de leur succès, les cours dispensés à Satigny font actuellement l'objet d'une liste d'attente de trois ans et de 15 enfants. Mme Sophie MEMBREZ a sollicité l'aide de l'Exécutif de Russin pour trouver une solution à cette situation. Rendez-vous est pris dans le courant de la semaine prochaine, avec le professeur de musique et le Conservatoire de musique de Genève, afin de proposer la salle communale de Russin comme lieu de cours.
- **LA NUIT EST BELLE** : Aucune information précise quant au nombre de personnes autorisées n'ayant été obtenue à ce jour, la manifestation du 21 mai 2021 ne pourra malheureusement pas avoir lieu.
- **SORTIE DES AINES** : La sortie du 3 juin 2021 se déroulera au musée Aquatis, Lausanne, le petit déjeuner et le repas de midi seront pris au Vignoble Doré, le restaurant du musée n'étant pas en mesure de donner de réponse ferme avant fin mai.
- **RESTAURANTS SCOLAIRES** : L'Exécutif avait envisagé la distribution gratuite des restes de nourriture du restaurant scolaire directement aux habitants de Russin, à savoir, sans passer par l'entremise de l'application Too Good To Go. Renseignements pris, ce ne sera malheureusement pas possible en raison de la sécurité sanitaire (aliments chauffés = rupture de la chaîne du froid = risque d'intoxication alimentaire).
- **VACCIN COVID-19** : A dater du 11 mai 2021, la vaccination des personnes de plus de 50 ans est possible sur rendez-vous à la Pharmacie du Mandement (tél : 079.479.63.22).
- **FOURCHETTE VERTE** : Le restaurant scolaire de Russin dispose aujourd'hui du label officiel "Fourchette verte".

Didier FROSSARD :

- **COLLECTEURS SECONDAIRES** : Dans le cadre du contrat de contrôle et de maintenance conclu avec les SIG, il s'avère que l'ensemble des collecteurs existants est en bon état. Toutefois, un projet de redimensionnement des collecteurs au hameau des Baillets devra être envisagé dans les cinq ans à venir. Un contrôle se poursuit sur le bon raccordement et déversement des eaux usées, en séparatif des eaux claires. Quelques petits problèmes mineurs ont ainsi déjà été détectés et corrigés.
- **NETTOYAGE DES SACS D'EAUX PLUVIALES** : A l'aide d'une aspiratrice, la Commune procède régulièrement au nettoyage des sacs d'eaux pluviales (grilles situées en bord de route), qui se remplissent de terre, mais aussi de mégots de cigarettes et de tout un tas d'autres détritiques. Ces eaux pluviales se déversent directement dans nos rivières, nos fleuves et donc dans la mer. Une campagne de sensibilisation sera lancée sur le sujet, à l'instar d'autres communes de Suisse et de pays voisins. Aidée de diverses entreprises, la Commune étudie la mise en place de panneaux informatifs, attirant l'attention de chacun sur le fait que la mer commence ici !

- **ZONE FORETS** : Au chemin de Serve, certains peupliers sont tombés et de nouveaux ont été plantés. Or, ces vieux peupliers abritaient une population de faucons crécerelle. L'Exécutif a contacté le Centre ornithologique de réadaptation, de Genthod, ainsi que l'association de protection des oiseaux, Vogelwarte, afin d'envisager les solutions (nichoirs ...) qui permettraient à ces rapaces de rester dans la région.
- **GESTION DES DECHETS** : Sujet d'actualité en commission, mais également traité par l'Exécutif depuis un certain temps. Ce dernier travaille en effet sur le règlement communal de la gestion des déchets, pour s'assurer de la pertinence de son contenu et de sa cohérence en regard du règlement cantonal. Les Conseillers municipaux pourraient être amenés à se prononcer sur une adaptation éventuelle de ce règlement. A suivre.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION ROUTES / VOIRIE / EMBLACEMENT : PLACE DE JEUX – VALIDATION

Vincent MONNIER : Procède à un bref retour en arrière.

- En juin 2020, une amélioration de la zone de jeux pour enfants, située dans le préau et dès lors limitée aux enfants scolarisés lorsque l'école est ouverte, fait débat au sein de l'Exécutif. L'éventualité de jeux situés entre le préau et la Mairie est alors envisagée.
- En séance plénière du mois de septembre 2020, les Conseillers sont informés d'une demande émanant d'une habitante de la Commune, portant sur une zone de jeux pour enfants. Le dossier est renvoyé en commission.
- Début décembre 2020, la commission se prononce en faveur de la création d'une place de jeux, qu'elle estime idéalement placée entre le préau et la Mairie.
- Une étude de faisabilité lancée par l'Exécutif auprès des mandataires du parking souterrain, débouche sur une incapacité technique et logistique d'utilisation de cette zone.
- Bien que le sujet soit en cours d'étude, en séance plénière du mois de décembre 2020, une pétition signée par huit familles qui réclament la création d'une place de jeux, est présentée aux Conseillers.
- Mandaté par l'Exécutif, le bureau d'architectes paysagistes Oxalis a proposé trois études de faisabilité sur la parcelle 2054, située route des Molards.

Le 4 mai dernier, la commission s'est prononcée en faveur de l'une des variantes (No.3). Celle-ci offre : une zone clôturée d'une superficie de 480 m², 4 jeux pour enfants, l'implantation d'arbres, des bancs, un éclairage, l'accès à un point d'eau (fontaine communale protégée) et une zone verte plus importante que celles des deux autres variantes. La commission propose au Conseil municipal de voter le lancement d'une étude pour la variante choisie (No.3).

Didier FROSSARD : Présente les plans des trois variantes proposées par l'entreprise Oxalis, parfaitement habilitée à gérer les aspects liés à la sécurité de ce type de projet (revêtements au sol, choix des matériaux, protection des murs en moellons existants ... etc.). A la base, les trois variantes prévoient la clôture de la zone et un léger travail d'aplanissement du terrain, indispensable à l'installation des jeux. La variante No.3, qui prévoit la suppression des places de parc situées le long de la route des Molards, offre pour sa part un agrandissement de la zone verte et par voie de conséquence, la plantation de plus d'arbres et la possibilité d'ajouter un jeu supplémentaire.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Remercie la commission et l'Exécutif pour ce beau projet. Elle s'inquiète de savoir dans quelle mesure la fontaine et ses alentours seront préservés.

Didier FROSSARD : Il est certain que l'avancement du projet passera par le respect des règles fixées par les services compétents, notamment en termes de préservation des zones protégées. Délimitée par une barrière et un portail, la petite zone où se situe la fontaine sera plus assimilée à une zone de repos qu'à une zone de jeux.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : L'avis de la population, sur le choix des variantes ou sur celui des jeux, est-il envisagé ?

Didier FROSSARD : Non. En réponse à la demande des russinois(es), la démarche de la Commune et des architectes à la base du projet visera à mettre à disposition des jeux s'inscrivant dans une tranche d'âge large.

Nadine CORTINOVIS GFELLER : S'inquiète également de savoir si les voisins directs seront informés du planning des travaux et des intentions de la Commune en termes de maintien du cachet villageois, sol herbeux ... etc., d'une zone naturelle particulièrement jolie, qu'elle estime devoir être préservée.

Didier FROSSARD : Oui, le terrain communal est le seul qui soit adapté à une zone de jeux pour enfants, mais le projet est particulier. Il nécessitera de faire appel aux autorités compétentes pour concilier la qualité architecturale des bâtiments avec une zone récréative.

Guy JULINI : S'agissant d'une zone pour enfants sensés y jouer la journée, un éclairage est-il vraiment nécessaire ?

Didier FROSSARD : A ce stade de l'étude, rien n'est encore arrêté. Il pense toutefois que l'éclairage prévu répond à des normes règlementaires (éclairage du chemin par des potelets). La demande soumise à l'entreprise Oxalis a été faite de manière à englober tous les aspects du projet au sens large, pour éviter les imprévus financiers et voter en connaissance de cause. Didier FROSSARD présente ensuite quelques jeux susceptibles d'être retenus.

Suzanne SERAFINI : S'adresse à Nadine CORTINOVIS GFELLER et l'informe qu'en tant que membre de l'Exécutif, maman et grand-maman, elle veillera à ce qu'il y ait des jeux pour tous les âges !

Claude MEMBREZ : *Sans autre question et/ou remarque, propose de passer au vote.*

Pour le choix du lieu de la place de jeux à la route des Molards :

VOTE : 8 oui, 0 non et 0 abstention.

Pour le lancement de l'étude du projet (variante No. 3) :

VOTE : 8 oui, 0 non et 0 abstention

4. RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES / TAXE PROFESSIONNELLE – VALIDATION

Claude MEMBREZ : Prend la parole en tant que président de la commission.

En présence de M. Silvano MATTIOLI, la commission s'est réunie le 13 avril 2021 pour étudier les comptes. Elle a ainsi pu obtenir toutes les réponses aux diverses questions soulevées : frais de bureau, de réception, d'acquisition, de transport, de voyages, mandats d'études, amortissements, divers travaux effectués, provisions BCG ... etc. La commission a donc étudié le projet des comptes qui sera proposé ce jour aux Conseillers pour approbation.

La présentation ne suscite aucune question/remarque de la part des Conseillers.

5. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2020 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES SAPEURS-POMPIERS RUSSIN-DARDAGNY – DELIBERATION

Sébastien DELESDERRIER : La commission s'est réunie le 13 avril 2021. A noter que la Compagnie coûte très peu cher : CHF 97'255.-, dont CHF 21'591.- (22.2%) pour la commune de Russin, et CHF 75'664.- (77.8%) pour la commune de Dardagny. La commission a décidé d'approuver les comptes, tels quels.

André TINGUELY : Relève quelques mentions du rapport, qui stipule que les comptes sont conformes, et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

Claude MEMBREZ : *En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN POUR L'ORGANISATION DU COPRS DE LUTTE CONTRE LES SINISTRES, POUR L'EXERCICE 2020.*

Vu l'art. 26, titre X des statuts du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres ;
Vu le rapport de l'organe de révision BfB d'avril 2021 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver les comptes du groupement intercommunal des communes de Dardagny et Russin pour l'organisation du corps de lutte contre les sinistres, pour l'exercice 2020.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

6. **PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2020 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL DE LA JEUNESSE – DELIBERATION**

André TINGUELY : Les comptes ne sont pas très différents d'une année à l'autre. Il informe les Conseillers que le Restosco et la crèche ne seront plus soumis à la TVA. Le rapport atteste que les comptes sont conformes et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

Claude MEMBREZ : *En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2020 DU GROUPEMENT INTERCOMMUNAL EN FAVEUR DE LA JEUNESSE DES COMMUNES DE DARDAGNY ET RUSSIN.*

Vu l'art. 22, lettre d) et l'art. 23, alinéa 1) des statuts du Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Vu le rapport de l'organe de révision BfB du 26 avril 2021 ;

Vu l'approbation du rapport par le Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver les comptes pour l'exercice 2020 du Groupement intercommunal en faveur de la Jeunesse des communes de Dardagny et Russin.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

7. **PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA FONDATION DU LOGEMENT – DELIBERATION**

Olivier FAVRE : Prend la parole en tant que président de la Fondation. La Fondation pour le logement tourne bien et présente une stabilité, tant au niveau des produits que des charges.

	<i>PRODUITS</i>	<i>CHARGES</i>	<i>RESULTAT</i>
2020	443'000	293'000	277'000
2019	472'000	259'000	243'800

Il n'y a pas eu de vacance d'appartement en 2020. En raison de la crise Covid, la Fondation a procédé à un allègement des loyers de l'épicerie et du salon de coiffure, petit manque à gagner qui ne porte pas préjudice aux comptes de la Fondation.

La Commune, par l'entremise du Conseil de Fondation et de l'Exécutif, a renoncé à réclamer les 50% de la part du bénéficiaire de la Fondation qui lui reviennent, sachant que la Fondation a le projet d'entreprendre une remise aux normes (isolation) des trois logements situés en dessus des commerces.

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION DU LOGEMENT DE LA COMMUNE DE RUSSIN, POUR L'EXERCICE 2020.

Vu l'article 30, lettre e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
Vu le rapport de l'organe de révision, la Fiduciaire de Rive SA, désignée comme organe de contrôle de la Fondation du Logement pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de Russin

DECIDE
A L'unanimité des membres présents

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention

D'approuver les comptes de la Fondation du logement de la commune de Russin, pour l'exercice 2020.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

8. PRESENTATION ET APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES AU 31 DECEMBRE 2020 - DELIBERATION

Claude MEMBREZ : En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : APPROBATION DES COMPTES DE LA FONDATION INTERCOMMUNALE DES COMMUNES DE SATIGNY, RUSSIN ET DARDAGNY POUR LE LOGEMENT ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES, POUR L'EXERCICE 2020.

Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées ;
Vu le rapport de l'organe de révision, la Société BONNEFOUS Audit SA, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2020, du 26 mars 2021 ;
Vu l'approbation dudit rapport par le Conseil de fondation, le 29 mars 2021 ;
Conformément aux statuts de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées, du 23 août 2004 ;
Conformément à l'art. 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,
Le Conseil municipal de Russin

DECIDE
A la majorité simple

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention, sur 9 Conseillers présents à la séance, dont le Président

D'approuver les comptes 2020 de la Fondation intercommunale des communes de Satigny, Russin et Dardagny pour le logement et l'accueil des personnes âgées.

Le Président du Conseil municipal de Russin
Claude MEMBREZ

9. APPROBATION DES COMPTES 2020 DE LA COMMUNE DE RUSSIN – DELIBERATION

Olivier FAVRE : Tient à insister sur deux points très importants dont il a déjà parlé.

1. La volatilité non négligeable des résultats de la Commune, est liée à un retour d'impôt fortement concentré sur quelques contribuables (personnes physiques), dont la nature de l'activité génère de fortes fluctuations d'une année à l'autre. Cette réalité est également perçue au sein du Service des Affaires Communales (SAFCO), puisqu'en dérogation des dispositions de la loi sur l'Administration des communes, car jugée en situation fiscale atypique, la Commune a obtenu de conserver une provision fiscale de 1.5 million de pertes sur débiteurs.
2. Autre réalité dont il faut en outre tenir compte : le projet de loi déposé au secrétariat du Grand Conseil, dont il lit le contenu :

PL 12782 « écrêtage »

Projet de loi sur la participation des communes au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées (LPCFPS).

Art. 1 But :

1. *La présente loi a pour but de fixer les règles applicables à la répartition entre le canton et les communes du financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées.*
2. *Elle définit les règles de calcul ainsi que les modalités de la participation communale à ces charges.*

Art. 2 Principe :

1. *Les communes participent au financement des prestations sociales et des mesures de soutien aux personnes âgées.*
2. *La participation de chaque commune est fixée selon le critère de sa capacité financière, déterminée en fonction de la valeur du centime additionnel communal par habitant.*
3. *La participation de chaque commune correspond à un écrêtage des tranches les plus élevées des revenus fiscaux des communes, selon un principe de progressivité.*

Chaque commune ayant des revenus et des charges différenciés, un système de péréquation intercommunale est appliqué afin que (très schématiquement), les communes « riches » aident les communes « pauvres » au financement d'équipements publics (crèches, écoles, espaces publics, etc.). Pour l'exercice en cours, 18 communes sont bénéficiaires de cette péréquation (Onex et Vernier sont les plus importantes) et 27 sont contributrices (Russin, Plan-les-Ouates et surtout, Coligny).

Afin de trouver une solution au problème structurel de l'Etat de Genève, qui cumule légalement des déficits budgétaires depuis des années, les députés sont appelés à voter ce projet de loi qui vise à ponctionner les communes, qui ont, quant à elles, l'obligation d'avoir des budgets équilibrés et donc bénéficiaires. L'objectif 2021 est de CHF 45 millions, puis CHF 70 millions en 2022, pour arriver à CHF 90 millions de manière pérenne.

Concernant Russin, l'écrêtage représenterait pour 2021 environ 15% des revenus fiscaux globaux. Pour Coligny plus de 35%, mais Onex ne toucherait pas plus. Ce qui signifie qu'en l'espace de 3 ans, les communes contributrices ne pourront plus l'être, puisque leurs excédents de revenus seraient réduits à néant en faveur de l'Etat de Genève, qui aura ainsi à lui seul, absorbé le système péréquatif intercommunal, autrement dit, la solidarité financière fonctionnant parfaitement entre les 45 communes du Canton.

Ce projet de loi n'est aujourd'hui pas encore voté, mais on peut imaginer qu'une certaine partie de nos députés seront ravis de trouver quelques millions aussi facilement. C'est pourquoi, Olivier FAVRE en appelle encore aujourd'hui à la prudence malgré un résultat de nos comptes très réjouissant, mais certainement très éphémère.

André TINGUELY : Son rapport est sans réserve et recommande d'approuver les comptes annuels soumis.

Claude MEMBREZ : *En l'absence de questions, procède à la DELIBERATION : PROPOSITION DU MAIRE RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES ANNUELS 2020 DANS LEUR INTEGRALITE.*

Vu que conformément à l'art. 30 alinéa 1 lettres d et f LAC, le Conseil municipal délibère sur les comptes annuels de la commune dans leur intégralité ainsi que sur les crédits budgétaires supplémentaires et les moyens de les couvrir ;
 Vu que l'art. 19 RAC précise que les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultats, du compte des investissements, du tableau des flux de trésorerie, et de l'annexe (dont le contenu est listé à l'art. 28 RAC) ;
 Vu que l'organe de révision recommande l'approbation des comptes 2020 dans son rapport qui a été transmis au Conseil municipal ;
 Vu le rapport de la commission du 13 avril 2021 ;
 Vu les articles 30, al. 1, lettres d et f, et 107 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984, ainsi que l'article 20 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017 ;

Sur proposition du Maire,
 Le Conseil municipal de Russin

DECIDE
A l'unanimité des membres présents

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention

1. D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2020 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.
2. D'approuver le compte de résultats 2020 pour un montant de 2 008 218.37 F aux charges et de 5 331 166.97 F aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à 3 322 948.60 F. Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 3 472 948.60 F et résultat extraordinaire de – 150 000 F.
3. D'approuver le compte des investissements 2020 pour un montant de 536 731.02 F aux dépenses et de 0.00 F aux recettes, les investissements nets s'élevant à 536 731.02 F.
4. D'approuver le bilan au 31 décembre 2020, totalisant à l'actif et au passif un montant de 23 587 594.05 F.
5. D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2020 pour un montant total de 337 147.31 F dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.
6. Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.

Le Président du Conseil municipal de Russin
 Claude MEMBREZ

Claude MEMBREZ : Propose à MM Silvano MATTIOLI et André TINGUELY de les libérer de leur présence, s'ils le souhaitent.

10. RENOUVELLEMENT DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL – RESOLUTION

Olivier FAVRE : Selon la nouvelle disposition de la loi sur l'Administration des communes, celles de moins de 3'000 habitants ont dorénavant, elles aussi, l'obligation d'élire un Bureau du Conseil municipal, composé d'un(e) Président(e), d'un(e) Vice-président(e) et d'un(e) Secrétaire. Cette disposition prévoit qu'au 1^{er} juin de chaque année, le Bureau peut être renouvelé (Art.9 de la LAC et Art.3 du Règlement du Conseil municipal de Russin). Chaque personne peut proposer sa candidature et les élus actuels peuvent se présenter à nouveau. Olivier FAVRE demande à l'assemblée s'il y a des candidats. Seules les candidatures des élus actuels sont proposées.

Olivier FAVRE : *Procède à l'élection du bureau du Conseil municipal.*

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
 Vu l'art. 3 du règlement du conseil municipal ;

Le Conseil municipal de Russin

PROPOSE
A l'unanimité des membres présents

Par 8 oui, 0 non et 0 abstention

Les membres suivants afin de constituer le bureau du Conseil municipal, pour la période du 1er juin 2021 au 31 mai 2022, comme suit :

Président : Claude MEMBREZ
Vice-présidente : Delphine VOELLINGER
Secrétaire : Marilène DEMIERRE

La composition du Bureau reste inchangée.

11. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

• ALLONDON :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Quelle est la nature des travaux entrepris à l'embouchure de l'Allondon ?

Olivier FAVRE : Ces travaux sont liés à la vidange du barrage de Verbois. Des bassins de rétention sont créés pour éviter que l'Allondon ne se vide en une seule fois et que la faune piscicole se retrouve le ventre en l'air.

• CHEMIN DE LA CROIX-DE-PLOMB :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Dans le cadre des futurs travaux :

- Un ascenseur à voiture est-il proposé ?
- Y aurait-il un droit d'opposition possible ?
- Quelle est la position de la Commune à ce sujet ?
- Quels sont les risques liés à une augmentation du trafic à certaines heures ?

Olivier FAVRE : Il s'agit d'un projet de 2x4 logements, comprenant un parking souterrain de deux véhicules par logement, accessible par un ascenseur (un véhicule à la fois), dont la requête en autorisation de construire a été déposée en Mairie et à l'Office des autorisations de construire. Projet, dès lors et en son temps, accessible en consultation à la Mairie. La Commune a prononcé un avis défavorable sur le premier projet, non conforme en termes de gabarit et d'accès. A savoir que le préavis de l'Exécutif se porte uniquement sur l'aspect légal, les aménagements intérieurs sortent de son niveau de compétences. Pour celles et ceux qui le souhaitent, le projet modifié est actuellement en phase de consultation/opposition au niveau des services de l'Etat (5 rue David-Dufour). Une fois l'autorisation de construire délivrée, une période d'opposition supplémentaire de 30 jours est également accordée. Concernant le trafic au chemin de la Croix-de-Plomb, ce point fait justement partie de l'étude entreprise actuellement par l'Exécutif, avec l'aide de son mandataire (cf. point 2. de l'ordre du jour : informations de la Mairie).

• VIGNE COMMUNALE - CEPAGE :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Lors des discussions entreprises au sein de la commission, il était question de favoriser un cépage le plus respectueux possible en termes de préservation de la nature. Qu'en est-il ?

Olivier FAVRE : Comme avisé dans les infos Mairie, l'Exécutif a prévu de rencontrer Blaise DESBAILLET pour établir un nouveau bail à ferme et se tiendra à l'écoute du vigneron concernant le cépage envisagé par ce dernier. L'Exécutif reviendra auprès des Conseillers municipaux concernant le choix du(des) cépage(s).

• LA NUIT EST BELLE :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Une extinction des lumières est-elle tout de même prévue ?

Suzanne SERAFINI : Toutes les communes genevoises, quelques communes vaudoises et le Grand Genève, ont prévu l'extinction des lumières. La manifestation ne pourra pas avoir lieu, mais chacun est libre d'y participer à sa manière !

• NICHOURS :

Nadine CORTINOVIS GFELLER : Informe le Conseil municipal de l'existence d'une association nommée : Groupe ornithologique du bassin genevois (GOBG), qui propose, entre autres, des nichours.

Didier FROSSARD : Dans le cadre de ses recherches sur le sujet, est preneur de toute nouvelle adresse.

- 1^{er} AOUT :

Vincent MONNIER : La manifestation aura-t-elle lieu ?

Suzanne SERAFINI : Cette année, la manifestation doit avoir lieu à Dardagny et cette dernière l'organisera. L'Exécutif de Russin n'a pas plus d'informations à ce sujet actuellement. A suivre.

12. DIVERS

- RUSSINOTES & ANECDOTES :

Sylvie DESBAILLET : La commission Evènements / Communication a récemment approuvé la future parution et distribution (avant le 21 mai 2021) du journal dans les boîtes aux lettres.

- LIAISON GARE – VILLAGE :

Olivier FAVRE : L'Exécutif vient de recevoir l'équipe TPG, qui étudie actuellement le projet. Ce projet évolue bien et les TPG sont très optimistes, puisqu'ils évaluent une mise en service d'ici deux ans. L'Exécutif étudie encore certains aspects (techniques, fonciers ...) et reviendra vers le Conseil municipal dès que possible.

- CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUIN 2021 :

Olivier FAVRE : Les dates de séances plénières pour la fin de l'année seront fixées lors de cette dernière séance du Conseil municipal de l'année scolaire, séance qui sera suivie du traditionnel repas.

Claude MEMBREZ : Sans autres remarques et/ou propositions, il remercie les membres du Conseil et les invités, en leur souhaitant une excellente fin de soirée.

Séance levée à 20h47.

La prochaine séance est fixée au 8 juin 2021, 19 heures.

Le Président

La secrétaire